

**ARRETE MUNICIPAL**

« Abrogation de l'arrêté 2020-A-056 ».

**2022-A- 130**

Le Maire de Villeneuve-Saint-Georges,

**Vu** l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui permet au Maire de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ou à des membres du Conseil Municipal dès lors que les adjoints sont tous titulaires d'une délégation,

**Vu** l'arrêté n° 2020-A-056 en date du 27 juillet 2020 portant délégation de fonctions et de signature à M. Marc LECUYER, conseiller municipal délégué,

**Considérant** qu'il ressort de l'article L.2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales que « les délégations données par le Maire en application des articles L.2122-18 et L.2122-19 subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

**Considérant** qu'il est de l'intérêt de la Ville dans un souci de bon fonctionnement de l'administration communale de ne pas maintenir la délégation consentie à Monsieur Marc LECUYER.

**ARRETE**

**Article 1 : Abroge** au 12 décembre 2022 l'arrêté n° 2020-A-056 en date du 27/07/2020 portant délégation de signature à M. Marc LECUYER, conseiller municipal délégué dans les domaines des travaux et développement de la fibre.

**Article 2 : Dit** que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun, avenue Charles de Gaulle 77000 MELUN dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé et à compter de sa publication pour les tiers.

**Article 3 : Dit** que la Directrice Générale des Services est chargée de l'application du présent arrêté dont une sera ampliation sera transmise à

- Mme la Préfète du Val de Marne,
- Monsieur le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Créteil,
- Monsieur le Trésorier principal de Villeneuve-Saint-Georges,

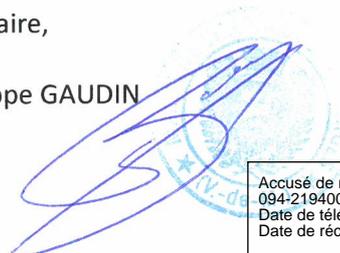
Notifié à :

- M. Marc LECUYER
- Affiché à la porte de la mairie,
- Annexée au recueil des actes administratifs.

Villeneuve-Saint-Georges, le 12 décembre 2022

Le Maire,

Philippe GAUDIN



Accusé de réception en préfecture  
094-219400785-20221212-2022-A-130-AI  
Date de télétransmission : 14/12/2022  
Date de réception préfecture : 14/12/2022